Nations Unies S/2017/1108

Conseil de sécurité

Distr. générale
3 janvier 2018
Français
Original : russe

Lettre datée du 26 décembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 21 et le 26 décembre 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) V. **Nebenzia**

18-00058 (F) 080118 080118

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 26 décembre 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (21 décembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé huit violations, dans les provinces d'Alep (5), de Lattaquié (1) et de Qouneïtra (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dans les provinces d'Edleb (1), de Hama (1) et de Damas (2).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par le groupe terroriste Front el-Nosra.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans la localité de Zabadani (province de Damas), qui a permis de fournir 2,1 tonnes de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 709. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 356 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 77 personnes. Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 66 931.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, un accord de cessation des hostilités a été signé avec les représentants de la localité d'Abou el-Houss (province d'Alep).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 313.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (22 décembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé une violation dans la province d'Alep.

Le bureau turc a quant à lui recensé trois violations, dans les provinces d'Edleb (2) et de Damas (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par le groupe terroriste Front el-Nosra.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans la localité de Qanaqiyé (province de Homs), qui a permis de fournir 2,1 tonnes de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 710. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 358,1 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 53 personnes. Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 66 984.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est resté inchangé.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (23 décembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé huit violations, dans les provinces d'Alep (7) et de Damas (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation dans la province de Damas.

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par le groupe terroriste Front el-Nosra.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans la localité d'Aïn el-Beïda (province d'Alep), qui a permis de fournir 2,1 tonnes de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 711. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 360,2 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 12 personnes. Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 66 996.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, deux accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Mechrefet Irjil (province d'Alep) et de Moukhajirin (province de Homs).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 315.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (24 décembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé quatre violations, dans les provinces d'Alep (3) et de Lattaquié (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé deux violations dans la province de Damas.

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par le groupe terroriste Front el-Nosra.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans la localité d'Ayyoubé (province de Qouneïtra), qui a permis de fournir 2,1 tonnes de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 712. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 362,3 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 125 personnes. Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 67 121.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 315.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (25 décembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 10 violations, dans les provinces d'Alep (9) et de Homs (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dans les provinces d'Alep (1), d'Edleb (1) et de Damas (2).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par le groupe terroriste Front el-Nosra.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans la localité de Mazloum (province de Deïr el-Zor), qui a permis de fournir 2,2 tonnes de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 713. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 364,5 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 28 personnes. Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 67 149.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 315.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (26 décembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé neuf violations, dans les provinces d'Alep (7), de Lattaquié (1) et de Homs (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé trois violations, dans les provinces d'Edleb (2) et de Damas (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par le groupe terroriste Front el-Nosra.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 713. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 364,5 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 25 personnes. Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 67 174.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, un accord de cessation des hostilités a été signé avec les représentants de la localité de Karad Dayasné (province de Homs).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 316.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.